

# Bulletin d'information

N°2

DÉCEMBRE 2023  
BULLETTIN N°2



## EDITO

À partir du 1er janvier 2024, les collectivités doivent proposer aux citoyens une solution de tri à la source pour leurs biodéchets. Cela englobe les déchets alimentaires (les pelures de légumes, les restes de cuisine et de repas, les produits périmés non consommés) mais aussi les déchets dits «verts» (feuilles mortes, pelouse tondue, bouquets de fleurs fanées). Cette mesure s'inscrit dans la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire (dite loi AGEC) et concerne aussi bien les particuliers que les professionnels.

Le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (ex-SICTOM des BHT) s'engage à mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets sur l'ensemble de son territoire.

Chaque territoire est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux. L'étude d'une collecte séparée en porte à porte ou en point d'apport volontaire (bac de collecte dans la rue par exemple) a mis en évidence un coût de collecte beaucoup trop élevé, sans que l'un de ces dispositifs ne puisse être généralisé sur l'intégralité du territoire Sud Lozère. De plus, aucune solution satisfaisante de traitement des biodéchets, qui seraient issus d'une collecte, n'est proposée en Lozère. L'augmentation considérable des charges liées aux personnels et aux coûts de transports, comme l'impact de cette nouvelle collecte en termes de production de CO<sub>2</sub>, ont été jugés incompatibles avec l'objectif recherché. Ainsi, le choix du Syndicat s'est porté sur le développement du compostage de proximité avec la mise à disposition de composteurs individuels pour les particuliers disposant d'un jardin et du compostage partagé pour les autres. Dans son souhait d'accompagner tous les acteurs du territoire dans cette démarche, les professionnels ont également la possibilité de bénéficier d'un accompagnement assuré par le service prévention.

Le Syndicat ne pourra à lui seul faire face à l'ampleur de ce chantier. Cependant, une collaboration efficace entre les Communes et le Syndicat peut être le moteur qui entraînera les habitants du Sud Lozère vers une meilleure connaissance des enjeux et des bons gestes permettant d'assurer le tri à la source des biodéchets.



SYNDICAT MIXTE  
ENVIRONNEMENT  
SUD LOZÈRE

Le Président  
Daniel GIOVANNACCI



# ENERGIE RENOUVELABLE

Une étude visant à équiper les toits des locaux techniques de la déchetterie et du siège social à Florac de panneaux photovoltaïques va être conduite. L'objectif est de favoriser l'autoconsommation afin d'alimenter les locaux du Syndicat.

Conformément à la Loi d'accélération des énergies renouvelables, Le Préfet de la Lozère vise à atteindre 500 GWh de production d'énergie renouvelable pour le département. Afin de participer à cet effort collectif, une pré-étude pour la création d'un parc photovoltaïque sur la friche industrielle d'Issenges a été conduite par le Syndicat avec le SDEE 48.

En équipant ce site de panneaux solaires, le Syndicat pourrait générer une source significative d'électricité verte correspondant à la consommation annuelle des habitants de la ville de Florac-Trois-Rivières. Ce dernier projet ne pourra se concrétiser que s'il dispose d'un avis conforme du Parc National des Cévennes, cogestionnaire du bien UNESCO.



## ECONOMIE D'ÉNERGIE



Jusqu'à récemment, les lampadaires de la déchetterie de du siège social de Saint Julien du Gourg étaient allumés en permanence, pour assurer la sécurité du site. Cependant, la crise énergétique et les objectifs de sobriété environnementale du Syndicat ont conduit à la décision d'équiper ces lampadaires d'éclairage LED avec détecteurs de présence.

Grâce à ces détecteurs, les lampadaires s'éteignent automatiquement en l'absence de mouvement. Combiné à l'éclairage LED, beaucoup moins énergivore, cela permet de réduire de manière significative la consommation énergétique, tout en conservant un niveau de sécurité satisfaisant.

Certains modules LED non équipés de détecteurs pourront être réemployés sur d'autres sites.

## ECONOMIES DES RESSOURCES EN EAU



Le Syndicat va bientôt lancer les travaux de création d'une nouvelle travée de garages pour accueillir son matériel roulant. Dans ce projet, un dispositif de récupération de l'eau de pluie sera inclus.

Ce procédé permettra de laver les camions d'ordures ménagères sans puiser dans la ressource en eau de la commune de Florac Trois Rivières.

Le lavage des camions est une obligation pour le Syndicat, afin de préserver les véhicules et d'éliminer les germes infectieux.

L'utilisation de l'eau de pluie récupérée dépendra des quantités et de la périodicité des précipitations.

Néanmoins, le Syndicat a bon espoir de participer de manière significative à la préservation de la ressource en eau.



# Nos premières actions

## ÉVÈNEMENT

Le dimanche 26 novembre, nous étions présents à la Fête de l'Arbre organisée par Le Foyer Rural « Le Ginestel » à Saint-Etienne-Vallée-Française. Cet événement a été l'occasion d'introduire la présence du Syndicat sur le territoire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère (CC CML) et d'expliquer les futures actions qui seront entreprises notamment en matière de prévention et de tri.

Léo MARTIN et Thibault ROUXEL du Pôle Prévention du Syndicat ainsi que le Président, Daniel GIOVANNACCI, ont pu rencontrer un grand nombre d'habitants. Ce moment a permis de sensibiliser au tri en rappelant les consignes et de distribuer des sacs pour le tri des emballages, du verre et du papier. De plus, de nombreux contacts ont été collectés pour leur proposer, très prochainement, des sessions de formation au compostage et la remise d'un composteur individuel.

Si vous aussi, vous souhaitez vous inscrire aux prochaines formations de compostage sur le territoire du Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère, contacter le service prévention :

☎ par téléphone : 06.68.42.48.48

✉ ou par courriel : [plpd.sictom@gmail.com](mailto:plpd.sictom@gmail.com)

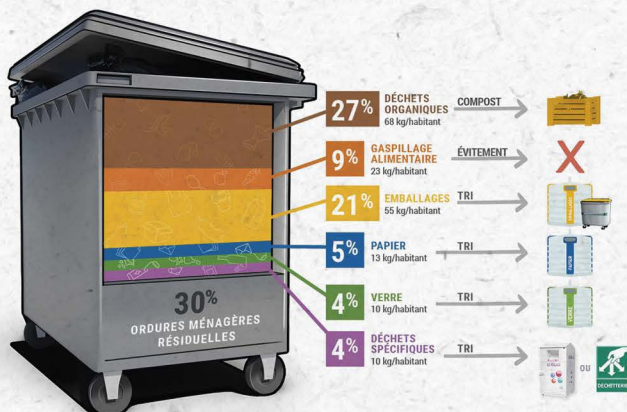


## AU PLUS PRÈS DES HABITANTS POUR MIEUX RECYCLER

La poubelle moyenne d'un Lozérien contient près de 70 % de matières valorisables. Cela signifie que seulement 30 % des déchets sont non valorisables, comme les couches, les serviettes hygiéniques, les masques, les mouchoirs, ou le contenu du cendrier.

Le tri est donc essentiel pour réduire la quantité de déchets enfouis ou incinérés. Il permet également de valoriser les matières premières contenues dans les déchets, comme le papier, le carton, le verre, les métaux et les plastiques.

Des visites, en porte-à-porte, sont au programme dans chaque commune. Lors de celles-ci, les habitants seront directement sensibilisés aux consignes de tri, et ils recevront des kits pour les aider à adopter de bonnes pratiques pour une gestion efficace de leurs déchets.



## LE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS

Le Syndicat poursuivra ses efforts pour le déploiement des composteurs individuels à l'échelle du nouveau territoire. Pour ce faire, une commande est en cours et permettra de disposer d'un stock disponible dès janvier 2024. Un animateur environnement est déjà recruté et assurera la formation des habitants au compostage.

Le suivi d'une formation gratuite aux bonnes pratiques conditionne la délivrance d'un composteur.

L'équipement, acheté en moyenne 100 € par le syndicat, sera remis aux habitants contre une participation de 30 €. Les habitants auront aussi accès au broyat de déchets verts nécessaire à la bonne gestion du composteur.

Pour les habitants ne disposant pas de jardin, des aires de compostage partagées seront installées. La première phase d'expérimentation pour l'implantation de sites de compostage partagés au cœur des centres-bourgs vient d'être engagée. Ce type d'expérimentation se traduit par un investissement financier du Syndicat, tant dans les équipements que dans le fonctionnement en collaboration étroite avec les communes partenaires.



# FÊTES DE FIN D'ANNÉE

## Eviter les déchets inutiles

Comme le dit l'adage « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas », le temps des fêtes de Noël ne déroge pas à cette règle. Il est constaté pendant cette période de l'année, une surproduction de déchets : gaspillage alimentaire, emballages, verre, etc. Pourtant, il existe différentes manières d'éviter la production de déchets ou de donner une seconde vie à des objets déjà produits.

## LES PRÉCONISATIONS DE L'ADEME :

**Pour offrir :** Privilégiez les cadeaux dématérialisés, d'occasion ou utiles comme des bons cadeaux, des livres, ou des vêtements. Favoriser l'économie locale en achetant auprès des artisans proches de chez vous.

**Pour emballer :** Optez pour des alternatives durables comme le furoshiki, les tote-bags en tissu, ou la réutilisation d'emballages en bon état.

**Pour la décoration :** Faites preuve de créativité en fabriquant votre sapin et vos décorations (en palettes, avec des pommes de pin, etc.) ou choisissez un sapin en pot à replanter.

**Pour les repas :** Favorisez une cuisine de qualité en cuisinant en quantité raisonnable et en privilégiant des produits locaux et de saison.

Pour accompagner les citoyens dans cette démarche, l'ADEME propose un guide pratique intitulé « Comment organiser un Noël plus écolo ? » (accessible sur <https://librairie.ademe.fr>) ou par ce QR Code



## Bien trier ses déchets après les fêtes

Lorsque le déchet n'a pas pu être évité, le deuxième réflexe est de le trier dans la bonne filière.



**Emballages :** Déposez les papiers cadeaux et cartonnets dans les containers à emballages (couvercle jaune) ou les Colonnes jaunes du SDEE. Privilégiez le papier recyclable (kraft, journal, etc.)



**Les gros cartons\*, le polystyrène, les sangles plastiques...** qui entourent certains éléments de vos cadeaux doivent être apportés en déchèterie.

\*Pour les gros cartons, des colonnes à cartons sont disponibles sur certaines zones de Point d'Apport Volontaire.



**Restes Alimentaires :** Compostez-les pour les valoriser en ressource pour votre jardin, à l'exception des coquillages.

Ces gestes de prévention et le respect de ces consignes de tri ne sont pas exclusifs aux seules fêtes de fin d'année, ils doivent faire partie de votre quotidien.

En cas de doute, pour toutes questions sur le tri, rendez-vous sur le site internet, <https://quefairedemesdechets.ademe.fr>. Vous trouverez la solution de tri en fonction de la nature de votre déchet.



## CALENDRIER DES DIFFÉRENTES INSTANCES



- 7 décembre 2023** - Conseil Communautaire de la CC GCC (validation des représentants des communes membres auprès de SM Environnement Sud Lozère)
- 12 décembre 2023** - Dernière réunion du Conseil Syndical du SICTOM des BHT
- 21 décembre 2023** - Conseil Communautaire de la CC CML (validation des représentants des communes membres auprès de SM Environnement Sud Lozère)
- 16 janvier 2024** - Première réunion du Conseil Syndical du SM Environnement Sud Lozère.